



Pb après achat maison, que faire?

Par **mintcar**, le **21/09/2010** à **12:20**

bonjour, rn rnNous avons fait l'acquisition d'une maison qui à plus de 10 ans il y a 2 mois 1/2. rn rnNous avons constaté différents problèmes au bout d'un mois: rn rn - des auréoles sont apparues sur le mur de la cuisine et des gouttes tombent du vélux situé sur le toit après des fortes pluies.Nous avons fait venir plusieurs couvreurs qui nous ont certifiés que les velux étaient posé trop bas par rapport au toit. ils devraient être sur-élevés. rn rn - Lorsque nous avons visité la maison, le four encastré des anciens proprio était toujours installé. Ils l'on repris lors du déménagement comme prévu. Nous avons acheté un four mais malheureusement le vendeur n'a pas voulu installé car prise non conforme. Dans le diagnostic, il n'a rien mis concernant cette prise car non visible.Nous avons fait venir plusieurs électriciens qui nous ont confirmé que ce n'est pas conforme. rn rn- Concernantla chaudière au gaz mural (ce trouvant dans la cuisine), nous avons fait venir une personne abilité a controler et il nous a fait savoir que la sortie de chaudière (le tuyau) était trop petit et qu'il y avait des risque de refoulement de fumée et de monoxyde de carbone. Dans le diagnostic, aucune info a cesujet. Le tuyau est visible dans la cuisine. rn rnMa question est de savoir si on peut avoir un recours envers les anciens propriétaires pour au moins, il participe à la remise en état. La personne a fait le diagnostic est-il responsable? rn rnMerci d'avance